

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

**SERVICE DE LA GESTION
DU PERSONNEL**

Clit/674

BURKINA FASO*Unité – Progrès - Justice*

Arrêté n° 2007 216 /MS/SG/DRH/SGP^v
portant nomination de Médecins chefs de district.**LE MINISTRE DE LA SANTE**

Vu la constitution ;

Vu le Décret n°2007-0349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°2007-0381/PRES/PM du 10 juin 2007 portant composition du gouvernement du Burkina Faso ;

Vu la loi n°013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°019/2005/AN du 18 mai 2005 portant modification de la loi n°013/98/AN du 28 Avril 1998 ;

Vu le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;

Vu l'Arrêté n°2006-136/MS/CAB du 12 septembre 2006 portant organisation, attributions et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ;

Sur proposition du Directeur Générale de la Santé (DGS) ;

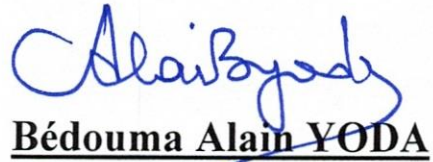
ARRETE**Article 1** : Les Médecins ci-après désignés relevant du Ministère de la Santé, sont nommés Médecins chefs de District Sanitaire conformément au tableau ci-dessous :

N° mle	Nom (s) et Prénom (s)	Emploi	Fonction	Structure
56564	PORGO Abdoulaye	Médecin	Médecin Chef	District Sanitaire de Titao
88264	SAWADOGO Boubacar	Médecin	Médecin Chef	District Sanitaire de Ziniaré

Article 2 : le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et les Directeurs Régionaux de la Santé du Nord et du Plateau Central sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés en leur qualité sus nommée sera enregistré , publié et communiqué partout où besoin sera. /..

Ouagadougou, le 21 JUN 2007


Bédouma Alain YODA

Ampliations :

1-CAB	1-DAF	1-Impôts
1-SG	4-DRH	2-Intéressés
1-IGSS	1-Solde	2-Archives
1-DGS	1-Trésor	
1-DGHSP	1-CF	
1-DEP	2-DRS/Nord ; Plateau Central	